

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2020

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage : 30 septembre 2020

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au Pavillon de la Culture et du Patrimoine, sis place Emile Zola, Halles Baltard à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Monsieur Hervé ROUSSINET, Madame Marie-Hélène DONATO, Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, Madame Marie-Joëlle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Julie FERNANDEZ, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Christophe LEFEVRE, qui a donné procuration à Monsieur Daniel DAVOINE

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Marie-Joëlle SALEM désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Mesdames, messieurs, bonsoir. Je vous propose d'engager ce Conseil municipal du mardi 7 juillet en commençant par procéder à l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Nous sommes au complet pour pouvoir délibérer avec les pouvoirs, bien évidemment. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame SALEM, ça vous va ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

- **Approbation du procès-verbal des débats de la séance d'installation du Conseil Municipal du Mardi 26 mai 2020**

Eddy VALADIER : Chacun et chacune d'entre vous avait reçu le procès-verbal des débats du dernier Conseil municipal. Est-ce que celui-ci appelle des remarques ? Pas de remarques ? Avis favorable de tout le monde ? Je vous remercie.

Vous avez reçu également la présentation de l'ordre du jour. Evidemment, je vous le rappelle comme à l'habitude les élus qui pourraient être concernés par une affaire de notre collectivité, je vous remercie de bien vouloir vous manifester et ne pas prendre part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

I. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Je vous propose d'engager ce Conseil municipal par la délibération n° I qui sont les informations du Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les élus délégués.

Y a-t-il des questions ? Monsieur GABRIEL, je vous cède la parole.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Alors, j'ai deux questions sur la décision 73 et sur la 76. Donc pour la 73, est-ce que vous pourriez nous préciser la méthodologie qui a été retenue pour le dispositif anti-pigeon ? Est-ce que c'est une méthode radicale ou est-ce qu'il y a un usage qui prend en compte la vie animale avec par exemple l'utilisation de graines contraceptives et un fauconnier pour éloigner les pigeons du site ? Sur la 76, c'était sur la maintenance des aires de jeux, je voulais juste avoir une précision pour savoir si la Ville avait un marché de fournitures d'aires de jeux et si le cas échéant, de nouvelles installations sont-elles prévues ? Merci.

Eddy VALADIER : Merci à Monsieur GABRIEL. Concernant votre première question, mais Monsieur GARCIA pourra compléter c'est en fait du piégeage – c'est ça, Monsieur GARCIA – au travers de différentes cages qui sont disposées sur des lieux municipaux.

Pour répondre à votre seconde question concernant les aires de jeux de la Ville dont je vous signale que c'est Madame Julie FERNANDEZ qui en a la responsabilité et la délégation aujourd'hui, il s'agit là d'un marché simplement de contrôle et de maintenance, c'est-à-dire de petites réparations si nécessaire pour faire en sorte que nos jeux restent à la fois conformes à la réglementation et non dangereux vis-à-vis des enfants qui peuvent y jouer. Il ne s'agit pas d'un marché de fournitures ou d'installations nouvelles.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur DAVOINE.

Daniel DAVOINE : Donc, j'aurai deux questions, une pour la 74 et l'autre, ce sera la 79. Donc, j'aurai aimé savoir quelle était la convention d'occupation précaire qui va être accordée à Monsieur Morgan SIGNORET, savoir ce qu'il en était, si c'est des terrains, une habitation, enfin, puisque c'est du domaine communal, savoir ce que c'était.

De même donc pour la 79, c'est les mises à disposition gratuites donc là, c'est à la SASU TUDELA, savoir aussi ce qu'il en était, ce que c'est.

Eddy VALADIER : Alors, c'est vrai qu'habituellement, c'est soit des terres qui parfois servent de pâturages à des chevaux détenus par des privés, je crois que c'est le cas de Monsieur SIGNORET. Franchement dans ce détail-là, je le fais sans certitude.

Et le second, le 79. Compte tenu de la crise sanitaire, l'auto-école qui était exercée par Madame TUDELA qui se situe en face de la salle Cazelles ne pouvait pas recevoir les personnes qui devaient – je crois – passer les examens pour récupérer des points à leur permis de conduire. Donc de mémoire, vous m'excuserez si je suis inexact sur les chiffres, Jean-Pierre, je crois qu'on faisait des sessions de combien de personnes ?

Jean-Pierre GARCIA : Une vingtaine.

Eddy VALADIER : Une vingtaine, je crois, 25 personnes. Effectivement dans ces locaux, 25 personnes, compte tenu des règles de distanciation physique, elle ne pouvait pas les accueillir. Donc, elle nous a fait la demande de pouvoir disposer la salle Cazelles pour pouvoir effectuer – je crois – deux formations.

Jean-Pierre GARCIA : On a eu deux formations de deux jours, lundi et mardi et il y en aura une prochaine.

Eddy VALADIER : Voilà. Donc, elle nous a sollicités pour obtenir trois dates pour ces examens. Avec mon collègue Jean-Pierre GARCIA en charge des bâtiments communaux, nous avons considéré que compte tenu des conséquences de la crise sanitaire sur l'économie locale, il convenait que la Ville fasse un effort vis-à-vis de ces commerçants ou artisans pour leur faciliter la vie. Donc, c'est une mesure provisoire. Une fois que la situation sanitaire permettra à cette commerçante de pouvoir effectuer ces formations dans ses locaux, elle reviendra dans ses locaux.

Daniel DAVOINE : OK, je vous remercie.

Eddy VALADIER : De rien. Pas d'autres questions ? Vous donnez quitus de vous avoir présenté ces éléments ?

PREND ACTE

2. Budget Principal – Approbation du compte de Gestion 2019 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Eric SARRON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 2 : Budget Principal – Approbation du compte de Gestion 2019 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles établi par Monsieur POUCHELON, percepteur. Les chiffres évidemment ainsi que les documents ont été mis à votre disposition, peut-être que nous les aborderons dans le détail plus avant au travers du compte administratif, mais donc au travers du compte de gestion, vous voyez que nous avons en section de fonctionnement dégagé un excédent budgétaire de 3 182 166 € qui compense en section d'investissement un déficit de 786 459 €, ce qui fait un résultat global toutes sections confondues, positif, un résultat d'exercice positif de 2 395 706 €.

Effectivement, il vous est demandé d'approuver le compte de gestion, notre trésorier ayant certifié conformes les exécutions comptables de l'ordonnateur.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 3. Je vous propose de demander à notre première adjointe de présider la séance, s'agissant du compte administratif de l'exercice 2019 sur lequel, après avoir éventuellement répondu à vos questions, je quitterai la salle pour que vous puissiez délibérer.

Celui-ci en section de fonctionnement, laisse apparaître un excédent de l'exercice de 3 182 166 € qui concoure à un résultat de clôture de la section d'investissement de 3 950 803 €.

En investissement, un résultat de clôture de l'exercice de -1 892 879 € qui, compte tenu des restes à réaliser, conduit en matière d'investissement à un total cumulé de cette section à -668 257,88 € qui contribue pour l'ensemble de notre budget à présenter ce soir un excédent de 3 282 546 €.

Il me plaît de signaler que notamment sur la section de fonctionnement, il s'agit, Monsieur le directeur financier, probablement du meilleur résultat que nous avons réalisé sur le mandat précédent, tout en rappelant que sur cet exercice, nous avons diminué les impôts de 5 %, que c'était une période préélectorale. Donc, vous voyez qu'en période préélectorale, nous avons toujours usé avec sérieux des deniers publics.

Y a-t-il des questions ? Monsieur DAVOINE.

Daniel DAVOINE : Ça n'a pas de rapport avec ce que vous veniez de dire, mais simplement, ma collègue et moi-même, le numéro 3, nous ne l'avons pas eu dans la liasse qui nous avait été donnée. Donc, on n'a pas pu l'étudier et voir exactement ce qu'il en est. A priori, ce sera pareil pour l'une des dernières qu'on n'a pas.

Eddy VALADIER : Alors les envois ont été numériques, ont été effectués à Monsieur LEFEVRE. Il me semble, mais Madame ATTIA me corrigera, qu'on vous a sollicité pour savoir si vous souhaitez bénéficier des délibérations sur format numérique, c'est ça ? Il était convenu que nous envoyons un format papier que je qualifie de chef de groupe, donc Monsieur LEFEVRE, est-ce que c'est ça ? Alors attendez, on me dit que tout vous a été envoyé électroniquement.

Daniel DAVOINE : Non, nous avons reçu par courrier, déposé par un employé, ça a été par courrier.

Eddy VALADIER : Ça a été transmis électroniquement et doublé par courrier, me dit-on.

Daniel DAVOINE : Oui, j'avais reçu un mail comme quoi, on pouvait le télécharger électroniquement, mais comme par principe, on reçoit par courrier, il est vrai que je n'ai pas fait la démarche de télécharger la liasse.

Eddy VALADIER : Effectivement d'abord, je m'en excuse si vous attendiez sur le compte administratif un format papier, nous en discuterons si vous le voulez bien pour les autres documents. C'est vrai que le compte administratif comme le budget, ce sont des documents relativement volumineux. Je ne sais pas si quelqu'un en a un là sous la main, ça fait 200 pages. Je vous avoue d'abord pour des questions environnementales, que nous avons convenu au mandat précédent, mais je m'excuse que nous n'ayons pas fait au dernier Conseil municipal, qu'à l'exception d'une demande particulière, ces documents étaient envoyés de façon dématérialisée pour ne pas reproduire un document de 200 pages fois 33 de façon inutile, considérant également qu'un document numérisé peut vous permettre un archivage plus facile des documents que vous recevez.

Si, sauf avis contraire de votre part, c'est la proposition que je vous fais et si vous le souhaitez, je peux vous proposer une suspension de séance pour que vous puissiez prendre connaissance du document papier qu'on pourra vous remettre.

Daniel DAVOINE : Non, ce ne sera pas nécessaire.

Eddy VALADIER : Je vous remercie. Donc, on continue à vous envoyer plutôt les documents de façon dématérialisée que de reproduire des milliers et des milliers de pages, est-ce que vous en êtes d'accord ? Vous en êtes d'accord.

Monsieur GABRIEL, je vous cède la parole.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Pour ma part, j'ai tout bien reçu que ce soit sous version numérique ou papier. Pour palier à cette problématique, peut-être que tout le monde n'a pas accès à un service numérique alors, je ne sais pas si des tablettes pourraient être fournis aux conseillers, pour dématérialiser.

Eddy VALADIER : Alors, c'est vrai que c'est quelque chose qui n'est pas prévu effectivement, parce que je considère que notre collectivité n'est pas très riche. Je considère peut-être à tort que l'unanimité de ce Conseil municipal a à sa disposition un outil personnel à son domicile. Si tel n'était pas le cas, ce qui pourrait être tout à fait compréhensible, peut-être voir de mettre un ordinateur à disposition quand il le faut. Je vous avoue que les tablettes, ce n'est pas gratuit, c'est vite dépassé. Pour en avoir une, moi-même au conseil départemental du Gard, il y a aussi un abonnement qui est dédié pour qu'on puisse s'en servir hors connexion fixe et les outils numériques comme la box du Département, c'est aussi des licences qu'il faut payer. Je veux bien que nous effectuions cette dépense si elle est jugée nécessaire, mais je fais le choix de ne pas aller dans ce sens pour l'instant. Ça viendra, vous avez raison. Après, si chacun veut une tablette, je veux bien engager l'achat de tablettes.

Paul GABRIEL : Non, c'était une suggestion pour éviter ces problématiques.

Eddy VALADIER : Oui, mais je comprends le sens de votre intervention.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de question sur ce compte administratif ?

Dominique TUDELA : J'attends qu'il soit bien sorti. On va procéder au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Merci pour la majorité. On va vous faire circuler les documents pour signature.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Affectation des résultats 2019 du Budget Principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Par conséquent, délibération n° 4 : affectation des résultats 2019 du budget principal. Je vous en rappelle les résultats définitifs 2019 : 3 950 803 € en section de fonctionnement, un solde négatif de -668 257 € en matière d'investissement.

Il vous est proposé d'affecter les résultats 2019 de la façon suivante :

- au compte 1068 la somme de 3 millions d'euros ;
- de reporter au compte 001 la somme de -1 892 879 € ;
- de porter en report à nouveau de fonctionnement au compte 002 la somme de 950 803 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Budget Supplémentaire 2020 (BS 2020) de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 5 : budget supplémentaire 2020. C'est un budget notamment qui prend en compte les multiples impacts de la crise sanitaire actuelle, notamment les dépenses supplémentaires en matière d'achat de masques, de protections et de produits d'entretien, de subventions à l'association des commerçants saint-gillois, qui prend également en compte les non-dépenses réalisées et les recettes en moins liées aux diverses exonérations et abattement dont nous avons décidé de l'exécution au dernier Conseil municipal. Il prend en compte également des produits fiscaux issus de la communication de l'Etat de 59 par les services fiscaux, des diverses dotations globales de fonctionnement, de l'ajustement de la participation au SDIS ainsi que diverses écritures d'ordre. En matière d'investissement, il prend en compte des crédits complémentaires, notamment le remboursement de l'avance liée aux travaux de l'école Les Cadalles qui s'est terminé. Des dépenses liées à l'entretien de nos espaces verts, des travaux de débroussaillage pour respecter nos obligations légales de débroussaillage ainsi que différents éléments de maintenance ou d'opérations d'investissement. Donc, il s'établit à la somme de 10 027 672 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Approbation du compte de Gestion 2019 du budget du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Eric SARRON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Concernant le budget du Port de plaisance, Monsieur Eric SARRON, receveur municipal de Saint-Gilles a établi notre compte de gestion. On n'est évidemment pas de même ordre budgétaire puisqu'on a un excédent de la section d'investissement de 1 058,21 €, un excédent de la section de fonctionnement de 16 864,64 € et un total des sections donc de 18 022,85 €.

Sur le compte de gestion, y a-t-il des questions de notre receveur ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Compte administratif 2019 du Budget du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Compte administratif 2019 pour le budget du Port de plaisance, je vous propose Madame NOVELLI comme présidente de cette séance. Pour le Port de plaisance, nous aboutissons à un ensemble en un résultat définitif positif de 30 784,65 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Madame NOVELLI va vous faire voter.

Madame NOVELLI : Donc, qui est contre ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Affectation des résultats 2019 du budget du port de plaisance

Eddy VALADIER : Délibération n° 8 : affectation des résultats 2019 du budget Port de plaisance. Nous vous proposons au compte 1068 d'affecter la somme de 3 047 €. Sur la section d'investissement de reporter -612,22 € et d'acter un report à nouveau en fonctionnement de 28 349,87 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Budget Supplémentaire 2020 (BS 2020) du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 9 : budget supplémentaire 2020 du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles. Il est proposé de voter un budget supplémentaire 2020 arrêté à la somme de 42 723 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Affectation d'une subvention allouée à l'Association de Protection Animale de Saint-Gilles pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Délibération n° 10 : Affectation d'une subvention allouée à l'association de Protection animale de Saint-Gilles pour l'année 2020. Il vous est proposé d'allouer une subvention de 33 000 €.

Y a-t-il des questions ? Monsieur GABRIEL. Allez-y.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Il est inscrit qu'il y a une mise à disposition d'un agent de la ville. J'aurai voulu savoir le rôle qui sera occupé par cet agent et quels sont les objectifs opérationnels de cette mise à disposition, s'il vous plaît.

Eddy VALADIER : Effectivement, c'est un agent que chacun connaît, Madame MULATHIERRY qui est affectée à cette association depuis plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années. Nous avons une convention avec cette association pour qu'elle fasse office de fourrière ou d'hébergement lorsque nous avons des animaux, notamment des chiens soit, qui divaguent, soit qui peuvent être malheureusement blessés.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Affectation d'une subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Gilles pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Délibération n° 11, j'ai du mal à comprendre pourquoi c'est Madame NOVELLI qui porte cette délibération, mais ce n'est pas grave, je lui cède la parole.

Dominique NOVELLI : Donc, cette délibération a pour objet d'attribuer une subvention au CCAS et la subvention annuelle est de 315 925,64 €.

Bien entendu, ne prennent pas part au vote les membres élus du CCAS : Madame HARTMANN, Madame PAUL, Madame ARCHIMBAUD, Madame DONATO, Monsieur DUMAGEL, Monsieur VIGUÉ, Monsieur GILLI, Monsieur VIDAL-BERENGUEL.

Eddy VALADIER : Et moi-même.

Dominique NOVELLI : Exactement. Est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : Effectivement, si je ne porte pas cette délibération, c'est que je suis en même temps président du CCAS. Merci à nos services d'être vigilants sur ces points administratifs et ô combien importants.

Donc, nonobstant ceux qui ne peuvent pas prendre part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Délibération n° 12 : quelques individualisations de subventions :

- 3 500 € à l'Espoir football club ;
- 1 500 € au foyer socio-éducatif du collège Jean-Vilar ;
- Association handball club saint-gillois : 9 500 € ;
- Association Happy Hours : 155 € ;
- Les pétanqueurs saint-gillois : 155 € ;
- Le vélo club : 1 800 € ;
- Frédéric Mistral : 155 € ;
- L'UNC : 155 € ;
- Association Les Amis de l'école Laforet : 155 € ;
- L'association Les Saladelles pour notre maison de retraite : 1 500 € ;
- Le Lien de Saint-Jacques : 300 € ;

Et évidemment, les celles et ceux concernés par ces subventions ne prendront pas part au vote.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Alors effectivement, ce sera noté par nos services, Madame GRONDIN ne prend pas part au vote pour le vélo, Monsieur MICHEL ne prendra pas part au vote pour le collège, etc.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Convention pluriannuelle de mission et de financement avec l'association « Comité des œuvres sociales »

Eddy VALADIER : Délibération n° 13 : convention pluriannuelle de mission et de fin avec l'association Comité des œuvres sociales de la Ville.

Dominique NOVELLI : Donc, il est question d'allouer une subvention au Comité des œuvres sociales de la Ville de 65 000 € annuel. Vous avez la convention qui suit et ne prennent pas part au vote donc les membres élus qui sont au nombre de quatre, qui se reconnaîtront.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Convention pluriannuelle de mission et de financement avec l'association « des Festivités pour Saint-Gilles »

Eddy VALADIER : Délibération n° 14 : convention pluriannuelle de mission et de financement avec l'association des Festivités pour Saint-Gilles. Le Conseil municipal étant saisi pour autoriser le versement d'une subvention de 123 000 €.

Les élus qui ne prennent pas part au vote sont : Monsieur GUIDI, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur PASSEMARD et Monsieur VIGUE.

Y a-t-il des questions sur cette convention pluriannuelle ? Monsieur GABRIEL, nous vous écoutons.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. L'animation de la Ville est essentielle, elle permet de rassembler les habitants et favorise la cohésion sociale, donc, je voterai pour cette délibération. Au-delà des activités portées par cette association, pourriez-vous nous apporter des informations relatives à la tenue des événements à Saint-Gilles notamment cet été ? Ces événements sont essentiels pour l'activité économique et touristique, mais également pour la préservation et le maintien de nos traditions aujourd'hui menacées. Je pense notamment aux éleveurs de taureaux Camargue d'origine espagnole qui étaient déjà en grande difficulté et qui subissent de plein fouet la crise. Sachant qu'ils favorisent également le maintien d'un écosystème remarquable. Est-ce que par exemple, la feria et les fêtes pourront avoir lieu cet été ? Merci.

Eddy VALADIER : Je vais vous donner une réponse probablement imparfaite, notre collègue adjoint Benjamin GUIDI qui suit plus spécifiquement cette thématique vous apportera d'autres précisions.

Nous avons déjà eu bien évidemment à annuler certaines manifestations festives en pleine crise covid ou en période de déconfinement. Comme vous le savez, notre pays, jusqu'au 10 juillet, est encore en état d'urgence. Effectivement, on a, compte tenu de la situation sanitaire, des préconisations qui évoluent régulièrement. La volonté de la collectivité, c'est comme vous l'avez dit et nous partageons, de faire en sorte que si les protocoles nous le permettent, nous puissions réaliser un maximum de manifestations à la fois pour aider les acteurs, ça peut être des acteurs culturels, ça peut être des acteurs locaux tels que nos manadiers ou nos raseteurs, évidemment pour la vie sociale – vous l'avez souligné –, mais aussi pour la dimension économique.

En matière de manifestations taurines, pour l'instant, nous allons démarrer notre premier taureau piscine. Quelle date, Monsieur GUIDI ?

Benjamin GUIDI : 10 juillet.

Eddy VALADIER : Le 10 juillet. Voilà. Ce sera limité, je crois, à 500 personnes et ça va être galop d'essai, sachant que pour toutes manifestations, nous devons construire un protocole que nous devons faire valider par Monsieur le Préfet.

Pour les fêtes du 14 juillet, compte tenu à la fois des conditions sanitaires qui, comme moi, vous en avez eu connaissance, sont parfois si ce n'est inquiétante, pas toujours de bon signe dans la Région Occitanie. Vous avez vu que, que ce soit sur Beaucaire, que ce soit sur le Vigan, que ce soit sur Nîmes, je ne dirais pas que nous avons eu des clusters, mais il y a eu quand même des signes pas toujours encourageants sur cet aspect-là.

Nous avons pris la décision d'annuler le bal du 14 juillet parce qu'il ne nous paraissait pas possible de respecter les gestes barrières pour ce type de spectacle. Nous avons décidé également d'annuler le repas républicain dont nous avons pris pour décision il y a cinq ou six ans de le faire parce que là aussi, vous le savez, il faut qu'on adopte les règles de la restauration, ça nous semblait trop difficile compte tenu aussi du profil de celles et ceux qui y participent habituellement. Nous avons pris la décision, pour les mêmes raisons, d'annuler le défilé que nous avons l'habitude de faire avec des véhicules de la dernière Guerre mondiale. Par contre, nous avons pris la décision de maintenir la cérémonie commémorative, comme nous avons déjà pu le faire pour le 18 juin dernièrement et nous avons pris la décision, après validation par Monsieur le Préfet du protocole préparé par Monsieur GUIDI et nos services, de maintenir les feux d'artifice du 14 juillet dont je vais demander à Monsieur GUIDI, qu'il nous en précise les contours de réalisation. Si tu veux bien appuyer.

Benjamin GUIDI : Bonsoir à tous. Oui effectivement, nous avons eu l'accord hier matin du préfet du Gard sur l'organisation possible du feu d'artifice qui se fera, vous l'avez bien compris, compte tenu de la situation sanitaire dans un protocole strict et adapté à la manifestation.

Donc, pour vous dire que l'espace du parking privé qui est la zone spectateurs sera complètement clos, sous forme d'une fan zone – on va dire – avec une entrée et une sortie. Le port du masque sera fortement recommandé. Il y aura du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie. Nous sommes limités à 1 000 personnes au maximum. Il y aura bien évidemment tous les affichages officiels que nous devons mettre en place pour informer la population. Egalement, il y aura une bande son qui sera diffusée sur la sono qui suivra le feu d'artifice pour prévenir de toutes les mesures.

Tout ceci a été un travail de longue haleine que nous avons mené avec les services depuis quelques semaines, je tenais d'ailleurs à les remercier parce que, je pense que Saint-Gilles sera pratiquement l'une des seules villes du Gard peut-être à avoir maintenu son feu d'artifice et je pense que c'est une action forte de la municipalité et qui s'adresse également à tous nos restaurants et bars qui vont pouvoir travailler. D'ailleurs de ce fait, on n'a pas pu organiser le bal et j'ai décidé d'organiser une déambulation de fanfare de 19h à 22h, il y aura pratiquement une quarantaine de musiciens qui déambuleront en centre-ville, qui se baladeront de terrasse en terrasse pour animer le début de soirée jusqu'au feu. Voilà.

Bien évidemment, j'en appelle à la responsabilité de chacun et au bon sens pour que ce feu se passe dans les meilleurs hospices et qui, peut-être nous donne un espoir pour les événements du mois d'août. Voilà ce que je peux vous dire pour le 13 juillet.

Eddy VALADIER : Voilà donc à la fois, nous sommes précautionneux pour des raisons sanitaires, à la fois, c'est vrai comme vous le soulignez, on essaie de créer du dynamisme social et économique, compte tenu des règles et des autorisations qui peuvent nous être accordées.

Vous posiez la question de la feria de la pêche et de l'abricot, aujourd'hui, Monsieur GUIDI est en réflexion. Je dois vous avouer qu'il m'a fait quelques propositions, que nous devons regarder ce vendredi et pour lesquelles nous n'avons pas pris encore de décisions, mais elles seront prises dans le même état d'esprit. Si nous considérons que nous pouvons faire quelque chose d'utile pour notre Ville et pour les acteurs avec des conditions qui nous apparaissent acceptables pour avoir une qualité de spectacle et ce au minimum, nous le ferons. Si ce n'est pas le cas ou si avec Monsieur le Préfet, nous n'arrivons pas à trouver un protocole acceptable, nous serons au regret d'annuler cette manifestation. On a un peu plus de temps pour les fêtes de la Saint-Gilles à la fin du mois d'août, mais on aura le même état d'esprit. Là, on a presque deux mois, de pour voir aussi comment ça s'organise et comment surtout ça peut se passer dans les communes voisines. Mais manifestement, cette année et cet été sera un été très particulier.

L'automne, on l'imagine aussi notamment pour la programmation culturelle, que suit Madame PEREZ par exemple, ou beaucoup d'autres shows.

Est-ce que nous avons répondu à vos questions ?

Paul GABRIEL : Oui, merci.

Eddy VALADIER : Très bien.

Donc sur cette délibération qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Convention pluriannuelle de mission et de financement avec le Centre Social et Culturel « La Croisée » de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 15 : convention pluriannuelle de mission et de financement avec le Centre Social et Culturel de La Croisée et c'est Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Merci. Dans cette délibération, il s'agit de voter à la fois la convention pluriannuelle de mission pour le Centre Social et Culturel La Croisée et l'attribution de la subvention annuelle de 55 000 €.

Donc, rappel ciblé dans la convention, projet social et culturel qui doit prendre en compte tout l'ensemble de la population saint-gilloise. Il contribue à l'animation sociale de la Ville à vocation familiale et plurigénérationnelle, c'est pourquoi il y a beaucoup d'actions transversales avec l'EHPAD de la Ville. L'association est à l'initiative d'actions ciblées avec des thématiques définies sur l'année. Il organise aussi des spectacles culturels variés à destination de tout public.

Est-ce qu'il y a des questions ? Merci.

Paul GABRIEL : Merci. Je voulais savoir s'il aurait été possible de revoir la subvention à la hausse ? Je m'explique. La crise sanitaire a nécessairement accru les inégalités, notamment le décrochage scolaire. Ceux qui allaient mal vont encore plus mal. Favoriser la réussite scolaire est d'ailleurs l'un des objectifs opérationnels de cette association, il s'est inscrit dans la convention. Je pense qu'une action d'envergure pourrait être menée par l'association et la municipalité pour accompagner le retour à l'école dès le mois de septembre. Par ailleurs, on en a parlé sur la délibération précédente et effectivement, les gens ont besoin d'actions sociales pour se retrouver, on en a déjà parlé précédemment. C'est pourquoi je posais la question de savoir si on ne pouvait pas faire un petit effort.

Nous avons aidé les commerçants avec plusieurs mesures, c'était absolument nécessaire. Aider l'ensemble des habitants est tout aussi important à mon sens.

Eddy VALADIER : Madame TUDELA ou Madame SALAMA qui suit de près ce dossier pourra vous donner des précisions plus importantes. Je vous rappelle, concernant les difficultés éducatives, liées aux nouvelles technologies, nous avons décidé – je crois – au dernier Conseil municipal de faire l'acquisition de 50 unités informatiques portables pour faire en sorte que soit à La Croisée, soit dans nos écoles, soit à notre médiathèque, soit dans d'autres lieux, nous puissions lutter contre ce que nous appelons la fracture numérique. Donc, la Ville s'engage financièrement de façon importante.

Je crois aussi que nous avons décidé de contribuer au dispositif Vacances apprenantes. C'est ça, Madame TUDELA ? Elle va nous donner quelques précisions supplémentaires.

Dominique TUDELA : Pour répondre aussi à votre question, La Croisée n'a pas vocation à donner des cours de rattrapage ou tout ça, elle est porteuse en fait du dispositif d'Etat qui ex Coupe de pouce qui maintenant donc, c'est les dispositifs passerelles qui ne sont pas vraiment pour le décrochage scolaire, mais justement pour aider les élèves qui passent d'une section à l'autre, de faire des actions. Donc, c'est vraiment ciblé, mais pas sur du rattrapage scolaire.

Nous avons en effet pris la décision récemment de faire les Vacances apprenantes avec l'UFOLEP et nous avons choisi quelques activités qui vont être déroulées pendant l'été avec des enfants.

Paul GABRIEL : Je pense qu'effectivement, c'est important d'aller chercher les enfants, en fait, c'était ça le sens de mon propos.

Dominique TUDELA : Tout à fait, oui.

Eddy VALADIER : Effectivement, je crois que vous l'avez compris, Monsieur GABRIEL. Donc, on répond à l'attente légitime que vous exprimiez, mais on n'y répond pas forcément au travers de La Croisée. C'est pour cette raison que la subvention vous est proposée et maintenue, mais l'objectif de profiter de l'été sera réalisé pour nos enfants, peut-être ceux les plus en difficultés. Est-ce que Madame SALAMA veut rajouter quelque chose ? Non ? Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité donc, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Mise en œuvre de la prime exceptionnelle dans le cadre d'urgence sanitaire du covid 19

Eddy VALADIER : Mise en œuvre de la prime exceptionnelle dans le cadre d'urgence sanitaire du covid et c'est Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Merci. Afin de récompenser l'engagement des agents municipaux qui ont contribué à la continuité du service public durant la période de confinement allant du 17 mars au 11 mai 2020, nous avons décidé d'attribuer une prime exceptionnelle liée à l'épidémie du covid-19 que notre pays a subi.

Le versement de cette prime se fera en une seule fois et ne sera pas renouvelé du fait de son caractère exceptionnel lié à une cause inattendue. Elle est exonérée de l'impôt sur le revenu ainsi que de cotisations sociales comme prévu à la réglementation et donc, par le législateur. Sont concernés les agents titulaires ou non et contractuels qui soient bien dans le cadre de l'emploi. Le montant varie selon l'exposition au risque de l'agent, donc, en fonction d'une mobilisation présente, en totalité ou partiellement ou en télétravail. La prime est sous forme de forfait journalier qui va de 10 à 25 €, respectivement liée aux conditions ci-dessus exposées, que vous avez dans la délibération et à condition d'avoir accompli minimum cinq jours pleins sur la période sus-citée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : Est-ce qu'il y a des questions sur cette prime qui sera versée à nos agents, tout du moins à certains ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Droit à la formation des élus

Eddy VALADIER : Délibération n° 17 : droit à la formation des élus. Il vous est proposé d'inscrire au budget primitif 2020 la somme de 2 000 € compte tenu des éventuelles demandes. Evidemment, si d'autres demandes nous parvenaient, on abondera le budget si nécessaire.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Passeport été 2020 – Avenant n° I à la convention de groupement et avenant n°I à la convention de partenariat – Modification du dispositif

Eddy VALADIER : Délibération n° 18 : passeport été 2020, avenant n° I et je cède la parole à Madame PEREZ.

Berta PEREZ : Merci, bonsoir à tous. Effectivement, il s'agit d'un avenant à la convention du groupement à la convention de partenariat pour le passeport été. En raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid, la ville de Nîmes a décidé de modifier les dates de validité du passeport, c'est-à-dire qu'avant, elles étaient fixées du 15 juin au 15 septembre et ils ont souhaité les prolonger du 15 juillet jusqu'au 30 octobre, date des vacances de la Toussaint.

Eddy VALADIER : Merci, Madame PEREZ. Y a-t-il des questions sur ce passeport ? Ça fait quelques années qu'il a été constitué et établi sur la Ville. Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

19. Désignation des membres de la commission d'indemnisation amiable

Eddy VALADIER : Désignation des représentants de la Ville au sein de la commission d'indemnisation amiable. Sachant qu'il doit nous rester, Madame ATTIA, combien de dossiers à traiter, un ou deux ? Quatre. Donc, il reste quatre dossiers en fin de traitement, je vous propose que Madame PERRET et que Monsieur GARCIA fasse partie de cette commission d'indemnisation amiable de nos commerçants qui ont eu à subir des pertes de chiffre d'affaires notamment aux bénéfiques durant les gros travaux du centre-ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

20. Désignation d'un élu référent et d'un technicien référent de l'abbatiale en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO

Eddy VALADIER : Délibération n° 20, il s'agit de désigner un élu référent et un technicien référent de notre abbatiale en tant que composante du bien en série Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Il vous est proposé comme élue Madame Géraldine BREUIL qui suit le bâtiment, sachant que lorsqu'il s'agira d'éléments d'ordre touristique, ça pourra être Madame PEREZ qui assistera aux débats. De proposer également Madame Vanessa EGGERT, notre spécialiste du patrimoine et chef de service, pour représenter nos services techniques.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

21. Désignation des représentants au sein de l'association de préfiguration et d'étude pour la démoustication du Delta du Rhône (APED)

Eddy VALADIER : Délibération 21 : Désignation des représentants au sein de l'association de préfiguration et d'étude pour la démoustication du Delta du Rhône.

Je vous propose de désigner Monsieur GILLI et Monsieur SANTUCCI comme titulaires. S'il y a trop de moustiques de temps en temps, vous appelez soit Monsieur GILLI, soit Monsieur SANTUCCI. C'est eux les responsables.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Désignation d'un représentant au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Assainissement des Marais du Cougourlier

Eddy VALADIER : Désignation d'un représentant au sein de l'ASA d'Assainissement des Marais du Cougourlier. Je vous propose Monsieur SANTUCCI, notre spécialiste du monde agricole.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Désignation d'élus au sein de la Commission Locale d'évaluation des transferts de Charges (CLETC) de Nîmes Métropole

Eddy VALADIER : Désignation d'élus au sein de la Commission Locale d'évaluation des transferts de Charges de la CLETC de Nîmes Métropole. Il vous est proposé comme titulaire Madame TUDELA et comme suppléant moi-même.

Je fais rire Madame HARTMANN, je ne sais pas pourquoi. Elle m'expliquera tout à l'heure. Madame HARTMANN est très joyeuse en ce moment.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Désignation d'élus au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage SAINT-GILLES (France) et ALTOPASCIO (Italie)

Eddy VALADIER : Désignation d'élus au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage SAINT-GILLES et la commune d'ALTOPASCIO en Italie. Nous vous proposons quatre titulaires : Madame PEREZ, Monsieur ROUSSINET, Monsieur GILLI et Madame PAUL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Désignation d'élus au sein du conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales (COS)

Eddy VALADIER : Désignation d'élus au sein du conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales. Je vous propose Madame TUDELA, Madame SALAMA, Monsieur ZUSCHMIDT et Madame BREUIL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarguais

Eddy VALADIER : Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarguais. Je vous propose, comme double titulaire Monsieur PASSEMARD et Madame ARCHIMBAUD et comme suppléant, il n'en fallait qu'un seul, Monsieur GUIDI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole du Canal de Navigation de Beaucaire (SIAARNCB)

Eddy VALADIER : Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole du Canal de Navigation de Beaucaire. Je vous propose comme titulaire Monsieur SANTUCCI et Monsieur GUIDI et comme suppléant Monsieur GILLI et Madame AJMO-BOOT.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte Camargue Gardoise

Eddy VALADIER : Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte Camargue Gardoise. Je vous propose VIDAL comme titulaire et Monsieur SANTUCCI comme suppléant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC)

Eddy VALADIER : Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières. Je vous propose comme titulaire Monsieur BRUNEL, comme suppléant Monsieur SANTUCCI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte interrégional d'Aménagement des digues du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM)

Eddy VALADIER : Délibération n° 30 : Désignation de délégués au sein du SYMADREM. Je vous propose Monsieur GILLI comme titulaire et Monsieur BRUNEL comme suppléant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Désignation d'un membre au sein de la Commission Locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise

Eddy VALADIER : Délibération n° 31 : Désignation d'un membre au sein de la Commission Locale de l'eau, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux le SAGE de la Camargue Gardoise. Nous vous proposons Monsieur Cédric SANTUCCI, riziculteur de son Etat donc en matière de gestion de l'eau pour la Camargue Gardoise. C'est notre spécialiste.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Désignation d'un membre au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre, Vistrenque et Costières

Eddy VALADIER : Désignation d'un titulaire pour la CLE du SAGE Vistre, Vistrenque et Costières. Nous vous proposons à nouveau Monsieur SANTUCCI. Lui qui ne voulait pas être élu, il est servi. Tu aurais fait bien de ne pas voter pour toi-même. Qu'est-ce que tu veux ? On n'était pas parti pour faire autant donc... mais bon, on t'a embarqué.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Désignation de membre au sein de la Commission de suivi de site de SUEZ à Bellegarde

Eddy VALADIER : Désignation de membres au sein de la Commission de suivi du site de SUEZ à Bellegarde. Je vous propose comme titulaire Monsieur BRUNEL et comme suppléant Monsieur Alexandre MICHEL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Désignation d'un représentant au sein l'Union des Grandes Villes de Tradition Camarguaise

Eddy VALADIER : Désignation d'un représentant au sein l'Union des Grandes Villes de Tradition Camarguaise. Nous vous proposons notre ami, ex-raseteur de première catégorie Monsieur PASSEMARD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Désignation des membres de la commission communale des « Impôts Directs » (CCID)

Eddy VALADIER : Délibération n° 35 : Désignation des membres de la commission communale des « Impôts Directs ». Nous vous proposons la liste que vous avez sous les yeux et que je ne vais pas vous énumérer puisque vous l'avez sous les yeux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Désignation des membres de la commission communale accessibilité

Eddy VALADIER : Désignation des membres de la commission communale accessibilité et nous sommes bien là dans la délibération n° 36. Je vous propose de désigner pour cette commission, même trois membres du groupe majoritaire et un membre par groupe d'opposition, comme nous l'avons fait sur certains éléments la dernière fois. Est-ce que ça vous convient ?

Je vous propose Madame PERRET, Madame BREUIL, Monsieur GARCIA. Je vous demande Monsieur DAVOINE, OK Madame RIGNAC et Monsieur GABRIEL évidemment.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Désignation des membres de la commission extra-municipale « Taurine »

Eddy VALADIER : Délibération n° 37 : Désignation des membres de la commission extra-municipale « Taurine ». Donc, je vous propose nos experts en tauromachie espagnole notamment donc Monsieur GUIDI, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur VIGUE, Monsieur VIDAL, Monsieur VULTAGGIO, Monsieur PASSEMARD et Madame PEREZ. Est-ce que ça vous convient ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 38 : Création et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

38. Création et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Eddy VALADIER : Donc, nous avons, je crois, en commission... pourquoi je n'ai pas Monsieur GABRIEL là, en proposition ? D'accord, excusez-moi.

Donc, en titulaires : Madame TUDELA, Monsieur GUIDI, Monsieur BRUNEL, ensuite, qui désignez-vous Monsieur DAVOINE ? Monsieur LEFEVRE et Monsieur GABRIEL, d'accord.

Comme suppléants : Madame PERRET, Monsieur VULTAGGIO, Madame PEREZ, qui nous désignez-vous Monsieur DAVOINE ? Monsieur DAVOINE, et je crois que nous l'avons évoqué, si vous l'acceptez, de désigner peut-être Madame SALEM comme pouvant être votre suppléante ? Monsieur GABRIEL ? Ce n'est pas gênant ? Je crois que vous pouvez de façon confiante, confier votre suppléance à Madame SALEM que vous connaissez.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 39 : Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

39. Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Eddy VALADIER : Vous avez eu le règlement, y a-t-il des questions ? Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Une question sur le règlement que nous allons voter, il est inscrit que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) examine les rapports annuels sur l'eau et l'assainissement qui sont d'une compétence communautaire. Serait-il possible également, d'examiner le rapport annuel du délégataire des services de mobilité de Nîmes métropole ? Car je pense qu'il y a beaucoup à dire sur le niveau de la qualité de service de ce réseau, pour la partie saint-gilloise. J'ai noté des surcharges dans les lignes scolaires qui engendrent des transports d'élèves debout de façon récurrente, les pupitres de validation non ouverts, et notamment, pas de liaison directe à la gare de Nîmes centre, ainsi les élus communautaires saint-gillois pourraient porter les remarques de la CCSPL au Conseil communautaire, qui est décisionnaire et compétent, pour améliorer les services de mobilité.

Eddy VALADIER : Effectivement, si c'est une obligation légale, je vous propose qu'on complète le règlement de la commission dans ce sens, vous le vérifierez, Madame ATTIA ? Donc, on parlait de la délégation transport de l'agglomération, il y a peut-être d'autres... On va le vérifier, d'accord ? Nous vérifions, si c'est une obligation, nous rajoutons.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Moyennant ces éléments, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Je vous propose de revenir sur la délibération n° 38, où nous devons désigner également deux associations, et nous vous proposons l'association « la Croisée » et l'association « la Rescountre », pour la CCSPL, on est d'accord moyennant cet élément qui m'avait échappé ? Je vous remercie, on procède au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 40, je céderai la parole à Monsieur GARCIA : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Gilles.

40. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Gilles pour mener la procédure visant à la souscription des assurances « responsabilité civile »

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Saint-Gilles, ainsi que le centre communal d'action sociale, CCAS, doivent souscrire à des polices d'assurance arrivant à échéance à la même période. Et comme à deux, on pèse plus que tout seul, il est proposé de constituer un groupement de commandes, pour mener la procédure visant à la souscription des assurances responsabilité civile. La rédaction contractuelle et confiée à la société AFC CONSULTANTS, par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA, y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 41 : Signature du marché public de surveillance des sites communaux de la Ville de Saint-Gilles. Et c'est à nouveau Monsieur GARCIA qui vous la présente.

41. Signature du marché public de surveillance des sites communaux de la Ville de Saint-Gilles

Jean-Pierre GARCIA : Oui, pour répondre aux besoins de la Ville en matière de surveillance de ses sites, un appel d'offres ouvertes a été lancé le 28 février 2020. Après présentation du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le classement des offres proposées, parmi les sept reçus, et d'attribuer le marché public à la société I YZOPE PROTECTION, attributaire proposé.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA, y a-t-il des questions concernant ce marché ? Monsieur DAVOINE, je vous cède la parole.

Daniel DAVOINE : Merci, Monsieur le Maire, oui, alors, j'avais une question. C'est de la surveillance qui doit être effectuée, est-ce que nos services de police municipale, ne peuvent pas effectuer ces tâches-là ? Est-ce qu'ils sont en effectif insuffisant ? Ou est-ce que ce sont des tâches qui ne peuvent pas être effectuées par ces employés ? Parce qu'il y en a quand même pour 70 000 €, ce qui représente l'équivalent d'environ deux salariés annuels, donc, est-ce que la municipalité ne pourrait pas faire à ce moment-là, l'emploi des personnes pour effectuer ces tâches ?

Eddy VALADIER : Alors, ce sont des missions complémentaires aux missions exercées par nos agents de police municipale, qui peuvent être appelés sur d'autres événements, qui sont plutôt là pour effectuer des éléments liés à la tranquillité publique, et pas à de la surveillance systématique sur une plage horaire et hebdomadaire importante. Donc, c'est complémentaire.

Dans le même temps, j'ai plaisir à vous dire, nous avons recruté deux agents de police municipaux supplémentaires ce matin. Nos effectifs de police municipale, non seulement, ne sont pas en réduction, mais vont être en augmentation, et comme en la matière, il n'existe pas de recette miracle, nous utilisons tous les outils à notre disposition, pour assurer la meilleure tranquillité publique, ces missions qui nous sont présentées ce soir sont des missions limitées, parce que la surveillance de la voie publique par des sociétés privées est extrêmement encadrée, et que le besoin est évident notamment en période estivale, que ce soit dans notre centre historique ou ses abords, ou que ce soit sur notre port fluvial.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Donc, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération suivante, à nouveau Monsieur GARCIA, Marché public de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville « secteur 2 » - Lot 1, avenant n°1.

42. Marché public de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville « secteur 2 » – Lot 1 (Voiries) – Passation d'un avenant n°1

Jean-Pierre GARCIA : Oui, en juillet 2018, ce marché a attribué le lot 1 relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville du secteur 2, a été attribué à la société EIFFAGE Route Méditerranée. Les circonstances de chantier engendrent le réajustement des quantités réellement exécutées, et la création de prix nouveaux, portant notamment sur la mise en place de supports pour la pose des grilles d'arbres, la fourniture et la pose de voliges en acier, la fourniture et la pose de bordures d'angle. De plus, il s'avère nécessaire de compléter le dispositif d'eaux pluviales, en installant des caniveaux et des regards grille. Il convient de conclure un avenant numéro 1 de 73 815 € hors-taxes, ce qui représente une augmentation du montant initial du marché de 2,31 %.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA, y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 43 : également des avenants pour le marché public de travaux de centre-ville, concernant le lot 3 espaces verts, et c'est à nouveau Monsieur GARCIA.

43. Marché public de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville « secteur 2 » – Lot 3 (espaces verts) – Passation d'un avenant n°1

Jean-Pierre GARCIA : Toujours sur ce marché concernant le lot 3, les circonstances du chantier, modification des voiries, présence de réseaux, conduisent à la suppression ou réduction de végétaux, et la prise en compte de prix nouveaux : plantations d'arbustes, SEP dans les jardinières, etc.

Il convient de conclure un avenant de -5 369 € hors-taxes, ce qui représente une diminution du montant initial, de 7,67 %.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA, y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire, c'était plutôt une remarque qu'une question, c'est que, tous ces arbres qui sont dans les jardinières, aujourd'hui on peut s'apercevoir qu'ils souffrent, ils n'arrivent pas à se développer correctement, on sait que c'est dû aux réseaux qui sont sous terre, qu'on n'a pas pu les planter en terre directement, mais je pense qu'il serait nécessaire de trouver une solution pour pouvoir développer la végétalisation du centre-ville. Merci.

Eddy VALADIER : Alors, effectivement, je crois que nous partageons, notamment, avec mon collègue Frédéric BRUNEL, l'élément que vous évoquez. Vous l'avez compris, nous aurions préféré pouvoir planter des arbres en pleine terre, notamment, sur Gambetta ou sur le bas de la ville que de les mettre en pot. Notamment, pour l'encombrement des réseaux souterrains, notamment des conduites de gaz, cela n'a pas été possible comme initialement nous l'espérions. On s'est rabattu sur des plantes en pot, on est à la première année, je ne vous cache pas que les oliviers tiennent bien le coup, je pense que les arbousiers, moyens, et on a d'autres espèces qui peut-être, tiennent un peu moins bien le coup.

Je vous avoue, pour avoir longuement évoqué ce sujet, avec Monsieur BRUNEL, qu'entre la société GRC et nos services, on a peut-être eu, et je m'en excuse, un petit loupé d'arrosage pendant quelques jours. Ce qui fait qu'on a quelques sujets qui ont souffert, il y a un ou deux sujets aussi où on n'est pas certain qu'il n'y ait pas eu de la malveillance. C'est un constat qu'on peut partager et regretter, sachant que, dans le marché que nous avons avec la société GRC, on a une garantie de reprise, donc, ces sujets seront remplacés, probablement à l'automne, à la période idoine.

Frédéric, prends la parole, tu donneras des précisions plus fortes que les miennes.

Frédéric BRUNEL : L'erreur, moi, que je peux m'accorder aussi, c'est les trois derniers pots qui ont été livrés il n'y a que quatre semaines qu'ils ont été plantés là, on aurait pu attendre le mois de novembre. Les trois que vous avez vus séchés, c'est qu'ils ont été mis maintenant en pot, et même avec la même cadence d'arrosage... voilà, la faute elle est là. Je ne vais pas vous mentir. Donc, ils sont retirés, ils seront remplacés, replantés par l'entreprise, au mois de novembre, comme il faut le faire. Voilà.

Eddy VALADIER : C'est vrai que sur la centaine d'arbres qu'on a plantés, on a quelques sujets qui ont péri, je crois que sur le quartier de la route de Générac, sur le PAE, je crois qu'on a un sujet qui est mort sur tous les arbres que nous avons plantés. Ça sera là aussi renouvelé au mois de novembre.

Sur cet avenant qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Avant que la question me soit posée, je rappelle que l'an passé à l'école Jean-Jaurès, nous avons frisé la catastrophe, avec la moitié d'un arbre qui est tombé dans la cour, heureusement juste avant que la récréation ne commence. Nous avons un autre arbre qui nous détruisait une partie du bâtiment, donc, là aussi cela engage notre responsabilité en cas d'accident vis-à-vis de nos enfants, je préfère couper l'arbre qu'enterrer un de nos enfants, et je touche du bois, faites-en aussi tous comme moi, et pareil, lorsqu'on a un arbre qui a été planté il y a 30 ou 40 ans, trop près d'une fondation de l'un de nos bâtiments et qu'on a le bâtiment qui est déstabilisé, je vous avoue que je préfère couper un arbre que de dépenser 500 000 € pour sauver un bâtiment. Donc, les arbres à l'école Jean-Jaurès ont été abattus la semaine dernière, nous l'assumons. Bien évidemment, comme nous l'avons fait, il y a trois ou quatre ans à l'école Jean Moulin, comme nous l'avons fait à l'école Laforet, on va planter des sujets plus jeunes, plus vigoureux, qui présentent moins de risques pour nos enfants, et qui ne déstabilisent pas nos bâtiments, la cour va être refaite dans l'été, et après la cour, on plantera des arbres. Donc, je réponds aux inquiétudes, avant qu'elles arrivent.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Délibération n° 44 : Marché public de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville le lot mobilier urbain et c'est Monsieur GARCIA.

44. Marché public de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville « secteur 2 » – Lot 5 (mobilier urbain) – Passation d'un avenant n° I

Jean-Pierre GARCIA : Toujours sur ce même marché et pour des raisons similaires, les circonstances du chantier, modification de tracé, modification de voirie, présence de réseaux, conduisent à un réajustement des types de mobiliers et des quantités, ainsi qu'à la mise en place de jardinières en lieu et place des grilles. Certaines de ces prestations nécessitent des prix nouveaux, il convient donc de conclure un avenant de 24 024 € hors-taxes, soit une augmentation du montant initial de 9,96 %.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA, c'est logique, on a eu un avenant à réduction pour des arbres qu'on n'a pas plantés, et on a eu un avenant positif puisqu'il nous a fallu acheter plus de bacs que ce que nous pensions.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, délibération n° 45 : Concession de service public relative à l'organisation de spectacles tauromachiques lors de la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2019-2020-2021 et c'est un avenant.

45. Marché public de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville « secteur 2 » – Lot 5 (mobilier urbain) – Passation d'un avenant n° I

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, si toutefois, la fêria devait être maintenue, compte tenu de la pandémie de covid-19, le rassemblement devrait être organisé sous conditions, distanciation, gestes barrières, déploiement de circuits de circulation, etc. contraignait la Ville à réduire la durée des festivités estivales. À cet effet, toujours si la fêria était maintenue, un seul spectacle tauromachique majeur pourrait être organisé par le concessionnaire en 2020. Alors que deux étaient prévus au cahier des charges. Pour tenir compte des prescriptions de distanciation sociale, la capacité d'accueil des arènes serait également minorée, pouvant même être divisée par deux. Il convient donc de passer un avenant avec le concessionnaire, sur cette DSP.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA, ça ne préjuge pas de la décision, c'est une anticipation sur une éventuelle décision qui pourrait être prise pour ne pas que nous ayons des difficultés administratives, si nous prenions la décision de faire quelque chose.

Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Comme la DSP a été conclue sur le précédent mandat, j'avais une question, si la capacité de l'arène est, réduite est-ce qu'il y a un risque commercial sur les recettes du délégataire ? Est-ce que la Ville sera amenée à compenser ? Et est-ce que ce spectacle sera reporté sur la Temporada 2021 ?

Eddy VALADIER : Le risque commercial, comme dans toute DSP, il est assuré à concurrence de 40 000 €. Représentant pas plus de 90 % du déficit constaté. Comme vous le voyez dans cet avenant, il n'y a pas de modification des éléments financiers.

La Ville, si elle fait le choix d'organiser un spectacle, elle ne participera pas plus que ce qu'elle faisait précédemment. C'est un élément qui va rentrer dans le choix de la décision que nous allons prendre.

Moi, j'ai toujours considéré que l'argent public pouvait être engagé, s'il permettait d'avoir de jolis spectacles, d'avoir une adhésion importante de nos populations, en l'occurrence, aussi à Saint-Gilles avec une participation forte de certaines associations, on a décidé d'y consacrer un budget maximum de 40 000 €. Ça fera partie des éléments de réflexions, mais vous le comprenez, limiter à 500 places c'est peu, engager 40 000 € ce n'est pas anodin, et dans le même temps vous l'avez souligné, sur une autre délibération précédente, on a aussi nos acteurs locaux d'élevage. Peut-être aussi, je ne veux pas trop en dire, mais si nous prenions la décision de, on ferait sans doute le choix peut-être d'élevages français, parce que si nous engageons des deniers publics pour soutenir la filière, je n'ai rien contre nos amis ibériques, mais l'argent de la France, malheureusement je préfère l'engager pour des Français que pour des éleveurs espagnols. Mais rien n'est fait encore.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

46. Désignation d'un représentant de la commune de Saint-Gilles à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA)

Eddy VALADIER : Désignation d'un représentant de la Ville de Saint-Gilles au sein de l'Agence d'Urbanisme en Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA), et je vous propose Monsieur BRUNEL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Signature de la convention annuelle 2020 entre la Ville et l'Agence d'Urbanisme et je cède la parole à Monsieur BRUNEL.

47. Signature de la convention annuelle 2020 entre la Ville de Saint-Gilles et l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne

Frédéric BRUNEL : Comme depuis 2003, comme chaque année, il y a la convention annuelle qui revient de l'agence d'urbanisme, qui conseille la Ville de Saint-Gilles dans ses réflexions en matière d'aménagement et de son territoire urbanisme. Elle l'accompagne dans divers schémas de politiques publiques, le syndicat mixte SCOT Sud-Gard, la communauté d'agglomérations de Nîmes, l'accompagnement à la compensation environnementale sur le territoire de Nîmes métropole, le PNRQAD et les espaces verts, ainsi que l'OPH multiservice que nous pouvons avoir sur notre commune. Le montant de cette convention est de 300 € pour la cotisation.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, mais avec trois abstentions.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Délibération n° 48 : Acquisition d'un emplacement réservé acquis aux consorts GROUSSET – LESAGE. Et c'est Monsieur BRUNEL tout en soulignant que c'est Monsieur GILLI qui a porté ça pendant trois ans pour aboutir, et je l'en félicite.

48. Acquisition d'un emplacement réservé GROUSSET – LESAGE

Frédéric BRUNEL : Il y a plusieurs acquisitions d'emplacements réservés. Donc, il y a eu un remembrement de parcelles, la première, c'est pour le PPRI, le Plan des Préventions des Risques d'Inondations, il y a eu une découpe comme vous pouvez le voir sur le schéma, d'une parcelle nommée N n° 3 233, pour une longueur de 5 m, pour une surface de 650 m², obtenu à l'euro symbolique.

Ensuite, les trois autres parcelles dans lesquelles sont institués des emplacements réservés à usage d'intérêt général, et nous avons en tout 5 782 m² estimés par les domaines à 5,95 €, ça nous fait un montant de 34 402,90 €, en rajoutant 220 € de diagnostic, et 3 084 € pour les frais relatifs au géomètre.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL, y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Je voterai pour cette délibération car, vous me l'avez indiqué lors de la commission urbanisme et travaux, à laquelle j'ai participé, que cet espace doit favoriser la création d'un espace vert de détente et la prise en compte des risques inondations, comme je vous l'ai dit en commission, et je vous le dis à nouveau ce soir, ce sont des thématiques que j'ai portées fortement avec toute mon équipe lors de la campagne électorale, je ne peux être que satisfait que vous puissiez développer un véritable poumon vert au centre-ville, et je serai attentif aux projets qui sont réalisés sur ces espaces. A ce titre, je vous propose de participer activement avec vous, aux réflexions en la matière, et pourquoi pas, essayer d'associer les habitants à ces réflexions. Merci.

Eddy VALADIER : Je partage, quand on aura fait l'acquisition, parce que là vous m'autorisez à, mais tout n'est pas encore réglé, il faudra réfléchir au devenir de cet espace foncier, donc, comme vous je considère que c'est un bien pour notre collectivité. Je crois que vous pouvez compter sur Monsieur BRUNEL et Monsieur GILLI en particulier, pour vous associer aux réflexions qu'ils pourront porter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Il ne faudra pas oublier, mes chers collègues, une fois qu'on en aura fait l'acquisition, peut-être après l'été, d'entretenir aussi au moins ces parcelles-là, en les débroussaillant et en facilitant l'écoulement hydraulique.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Délibération n° 49 : Réactualisation du règlement d'attribution de l'aide communale pour le ravalement des façades en centre ancien et c'est Madame BREUIL qui va vous l'exposer.

49. Réactualisation du règlement d'attribution de l'aide communale pour le ravalement des façades en centre ancien de la Ville de Saint-Gilles

Géraldine BREUIL : Bonsoir. En effet, il s'agit d'une modification plus de forme que de fond, puisque le règlement a été mis en place et qu'il est plutôt très opérant. Le périmètre n'est pas touché, les financements non plus. Il s'agit plus du toilettage du règlement sur ce début de mandat pour mettre aux normes quelques éléments de langage et puis actualiser le comité technique, puisque des modifications dans la loi ont changé la description du secteur sauvegardé en site patrimonial remarquable et que certaines coquilles se sont glissées. Donc il s'agit de réactualiser ce règlement, et puis j'en profite pour vous dire que la délibération suivante sera du même ordre. Il s'agit d'approuver cette modification de règlement pour l'aide communale de ravalement de façade en centre ancien.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL, y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

50. Réactualisation du règlement d'attribution de l'aide communale pour la valorisation des devantures commerciales en centre ancien de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Concernant le règlement de nature identique, mais pour des devantures commerciales, est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Réhabilitation et extension de l'école maternelle Les Calades - Approbation du CRAC de l'année 2019, et c'est Madame TUDELA.

51. Réhabilitation et extension de l'école maternelle Les Calades – Approbation du Compte rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2019

Dominique TUDELA : En effet, c'est la finalité de la réhabilitation et extension de l'école maternelle les Calades, et c'est le dernier compte rendu annuel à la collectivité puisque nous avons reçu l'ouvrage l'année dernière en août. Nous arrivons donc à un total des dépenses réalisées entre 2018 et 2019 à 1 320 180 € hors-taxes, dont vous avez les détails des grandes composantes de ce montant dans le CRAC.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : Un bel établissement, qui en plus a gardé une partie de son caractère d'origine, qui marque l'histoire de l'évolution de notre ville, au travers de l'histoire des bains-douches.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Convention d'aménagement du centre ancien dans le cadre du PNRQAD - Approbation du CRAC, et c'est Madame BREUIL.

52. Convention d'aménagement du centre ancien dans le cadre du Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) – Approbation du Compte rendu Annuel à la Collectivité (CRACL)

Géraldine BREUIL : Suite à la prise du concessionnaire en 2014, la SAT nous permet d'aménager tout ce qui est la partie habitat du PNRQAD du centre ancien, il s'agit, comme chaque année, d'un compte rendu annuel, puisque cette concession d'aménagement perdure et vous verrez des CRAC jusqu'en 2025 sur ce projet.

Il s'agit donc des aspects opérationnels, administratifs et financiers. Est-ce que vous avez des questions ?

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Réhabiliter le centre ancien, ça ne vous emballe pas plus que ça ? Ça vous emballe moyen. Ça emballe plus Monsieur GABRIEL. A l'unanimité. Je vous remercie. Trois abstentions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Déclassement de mobilier scolaire, et c'est Madame TUDELA.

53. Déclassement de mobilier scolaire – Cession et destruction du matériel réformé

Dominique TUDELA : C'est une pratique annuelle classique, qui se réalise, pas que sur le mobilier scolaire d'ailleurs, il s'agit de mettre au recyclage le mobilier scolaire, soit parce qu'il est en mauvais état, soit parce qu'il est très usagé. Rien de particulier, vous avez la liste attenante, est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : Bien, si on recycle c'est parfait, surtout ça dépend des charges, si on peut recycler. Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Numéro 54, et c'est Monsieur VULTAGGIO, concernant la construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house - Plan de financement définitif et je vous cède la parole Monsieur VULTAGGIO.

54. Construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house – Plan de financement définitif

Alain VULTAGGIO : Merci, Monsieur le Maire. Considérant la délibération de septembre 2018 et de novembre 2019 vous autorisant à solliciter les subventions les plus hautes possible, pour la construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house, auprès de l'État, la Région Occitanie, Département du Gard, Communauté d'agglomérations de Nîmes métropole, il convient d'arrêter le plan de financement définitif à hauteur de, pour les coûts de travaux hors-taxes, 1 450 000 €, l'État 275 000 €, la Région Occitanie 362 500 €, le Département du Gard 180 000 €, Nîmes métropole 341 500 €, la Ville de Saint-Gilles 290 000 €,

Eddy VALADIER : Voilà, mes chers collègues, toujours à la recherche de crédits pour atténuer nos dépenses tout en créant des équipements, on ne réussit pas toujours, mais là, en l'occurrence, Monsieur VULTAGGIO, mais je crois que c'est surtout Monsieur DUMAGEL dans les mois précédents qui avaient réussi ce bel exercice.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Projet de réhabilitation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral - Demande de subvention. En effet, j'ai souhaité rencontrer le préfet du Gard il y a trois semaines, avec Monsieur MANESCHI, pour anticiper le plan de relance, que je présentais de notre gouvernement. Donc, de cette rencontre et de cette discussion que j'ai eues avec Monsieur le Préfet, il m'a proposé que nous puissions bénéficier déjà, de la part de l'État, d'une subvention, qui pourrait atteindre le plafond de déjà 50 %, sur un programme que va vous préciser Madame TUDELA.

Donc, il se pourrait que nous ayons une subvention très, très importante, de l'ordre de 3 millions d'euros, un peu moins peut-être, de la part de l'État, pour les deux écoles, Jules Ferry et Frédéric Mistral. Il va falloir évidemment que ça se concrétise, que le Préfet de région valide. Je vous avoue que j'ai un peu sauté sur l'occasion, vu l'état de cet ancien collège départemental.

Et Madame TUDELA va donner des détails.

55. Projet de réhabilitation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Demande de subvention

Dominique TUDELA : Donc, nous y travaillons déjà, depuis presque un an, et donc, le bâtiment qui abrite les écoles actuellement, Frédéric Mistral et Jules Ferry, respectivement école maternelle et élémentaire, il date de 1965. Il va être réhabilité, il va faire l'objet d'une importante transformation. Dû à sa vétusté, à son obsolescence, il ne répond plus aux attentes et à la qualité d'un établissement scolaire.

Comme vous en avez pris connaissance dans la délibération, nous allons tout revoir en tenant compte, et je vous la fais brève, mais de la mise en conformité d'accessibilité, de l'amélioration et de la performance énergétique, de l'aspect esthétique et environnemental, et surtout bien entendu, du confort des usagers.

Donc, montant du coup prévisionnel en phase APD, comme vous pouvez le lire, 5 650 000 €. Comme Monsieur le Maire vient de nous l'indiquer, nous attendons, et nous espérons une subvention annoncée par l'État à hauteur de 50 % et après, nous irons bien sûr taper à toutes les portes, donc, Région Occitanie, Fonds Européen, Communauté de Nîmes métropole sur les fonds de concours.

Eddy VALADIER : J'espère que le futur président de cette agglomération que je ne saurai pas, maintiendra les fonds de concours, j'ai cru lire qu'il avait proposé que les fonds de concours soient verdis, qu'une bonification pour les projets verdis. On saura bien dans ce cas, puisque vous le voyez, on va envisager, au-delà de la réduction des consommations énergétiques, on va y faire un petit toit végétalisé, j'espère que ça rentrera bien dans les nouveaux clous qu'il va bien vouloir nous proposer, mais peut-être que j'avais eu du flair, on a peut-être anticipé l'évolution du règlement des fonds de concours.

Des questions sur cet énorme dossier ? Évidemment, je ne peux pas m'adresser à nos collègues qui sont dans la salle, mais je ne suis pas certain que notre ancien directeur, de mémoire, 6 millions d'euros sur une école, en tout cas, de mon côté, c'est un des dossiers rares, de par son importance, sur notre collectivité.

Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

56. Programme de signalisation patrimoniale – Demande de subvention à la Région Occitanie

Géraldine BREUIL : Nous souhaitons aménager un sentier d'interprétation patrimoniale, qui aura pour vocation de permettre la découverte du territoire en donnant les clés d'interprétation du centre historique de Saint-Gilles, dans la poursuite des clous UNESCO, qui matérialisent le chemin que prenaient les pèlerins à travers le monde, pour venir jusqu'à chez nous. Nous souhaitons maintenant mettre en place des éléments signalétiques, tels que des totems, des plaques, des tables didactiques. C'est un projet qui a déjà bien avancé, il a été déjà soutenu, il y a des fonds européens avec une subvention de 42 246 €, qui nous a déjà été attribué par le programme LEADER et nous pouvons finalement, aussi solliciter la Région dans ce cadre pour demander un financement de 12 280 €.

C'est l'objet de cette délibération, pour minimiser une fois encore la participation de la Ville de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL. Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

57. Signature d'une convention pour le signalement des publications en série dans le cadre du Sudoc (Système Universitaire de Documentation)

Berta PEREZ : Le Sudoc est un catalogue collectif national des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le catalogue collectif national des publications en série, auquel participent des bibliothèques de tout type, identifiées pour la richesse de leurs collections, et regroupés au sein du réseau du Sudoc PS. En signant cette convention, la médiathèque Émile Cazelles pourra signaler ses collections de périodiques dans le Sudoc, et notamment, participer aux projets qui y sont associés, en particulier le plan de conservation partagée des périodiques. Cela permettra de partager à un niveau national le travail de catalogage de notre fonds patrimonial des publications en série effectuées depuis 2011.

Eddy VALADIER : Merci. Le Sudoc PS vous l'aurez compris, ce n'est pas celui du parti socialiste, n'en vous effrayez pas. Je crois que c'est bien de mettre en commun les documents que les uns ou les autres possèdent. Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Je crois que nous en avons terminé pour les délibérations de ce Conseil municipal. Je vous rappelle que ce vendredi, nous nous réunirons dans cette même salle, à 18 heures. Ça devrait être court puisque nous irons tous voter pour les sénatoriales, je crois qu'on a neuf suppléants à désigner, donc ça devrait être rapide.

Je vous remercie, peut-être de dire tout de suite, à nos collègues, qu'on s'assure qu'on ait le quorum.

On a le quorum ? Il n'y a pas de souci ?

Merci. Bonsoir à tous et à toutes, passez une bonne fin de soirée.

La séance est levée.